

DEC210920DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Pascale FABRE**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche intitulé **GDR Polymères et Océans**.

LA DIRECTRICE DU GROUPEMENT DE RECHERCHE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 1^{er} janvier 2019 approuvant le renouvellement du groupement de recherche intitulé GDR Polymères et Océans, dont la directrice est Mme Pascale FABRE,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Mathieu GEORGE McF Co-directeur**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **22 février 2021**

La directrice du groupement de recherche

Pascale FABRE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.